

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 98

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Aides exceptionnelles à des collèges du Département.

**Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire
Direction de L'Education et des Collèges
12351**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives des collèges, le Département a décidé de promouvoir et de compléter les activités éducatives des établissements. En raison du nombre élevé de projets présentés, les attributions reposent sur des critères et un barème limitatifs. Or, peuvent être ainsi écartés des projets dont la réalisation nécessiterait une participation importante des familles. Il peut en résulter l'abandon du projet ou la mise à l'écart des familles les plus modestes.

Aussi convient-il qu'à titre exceptionnel notre collectivité puisse soutenir certains projets, lorsqu'ils revêtent un intérêt particulier sur le plan éducatif et répondent à la préoccupation du Département de promouvoir l'égalité des chances en réduisant les charges financières des familles, et quand le fonds de roulement du collège ne permet pas le financement du projet dans le cadre du budget de l'établissement. C'est dans ce cadre que les projets ci-dessous vous sont présentés.

COLLEGES	COMMUNE	PROJET	AIDE PROPOSEE
Marie MAURON	Cabriès	Voyage en Chine	5 000
Jean DE LA FONTAINE	Gémenos	Semaine de découverte	1 000
Jean DE LA FONTAINE	Gémenos	Séjour sportif dans les Alpes	3 000
Jean DE LA FONTAINE	Gémenos	Voyage en Italie	1 000
Grande BASTIDE	Marseille	"L'opéra, c'est classe"	800
Henri WALLON	Marseille	"Méditerr'arts" : Projet artistique inter-académique	5 000
Jules FERRY	Marseille	Voyage en Espagne	1 000
L'ESTAQUE	Marseille	Projet Challenge de l'heure.	1 000
Rosa PARKS	Marseille	Voyage en Angleterre	2 500
			20 300

PROPOSITION

Compte-tenu de l'intérêt des projets présentés, je vous propose d'accorder aux collèges les subventions de fonctionnement figurant ci-dessus, pour un total de 20.300 €.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations ci-dessus, et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL